

Aménagement de l'aire de covoiturage de La Villeneuve à Hennebont

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de covoiturage de la Villeneuve à Hennebont des travaux se dérouleront tout au long de l'année 2025 et débuteront sur une première phase de chantier planifiée entre le 27 janvier jusqu'à mi-avril (Sous réserve des conditions météorologiques). Le parking ne sera pas accessible durant cette période.

Lorient Agglomération a entériné son schéma des aires de covoiturage et parkings relais en janvier 2023 comprenant notamment l'aménagement d'une aire de covoiturage au lieu-dit La Villeneuve à Hennebont. Ce projet, réalisé en partenariat avec la Ville d'Hennebont, a pour objectif d'offrir un espace adapté pour le stationnement et l'attente des usagers arrivant en voiture, en bus, à pied ou à vélo.



« Un schéma directeur des parking relais et des aires de covoiturage avec les communes : c'est le projet porté par Lorient Agglomération pour développer un maillage cohérent du territoire et limiter l'utilisation de la voiture individuelle. Lorient Agglomération favorise l'intermodalité, le co-voiturage et les transports collectifs. C'est dans ce contexte qu'un schéma directeur des parkings relais a été initié dès juin 2021 avec la création notamment du parking relais en gare de Gestel », précise Maria Colas, vice-présidente chargée des mobilités.

Les travaux vont permettre d'améliorer le stationnement avec notamment des places réservées PMR (personne à mobilité réduite), d'aménager une zone d'attente couverte ainsi que des stationnements fermés pour les cycles.

Le chantier, coordonné et porté financièrement par Lorient Agglomération, prévoit une période de préparation de 10 semaines à partir du 27 janvier, puis une première tranche de travaux pour la réalisation d'une quarantaine de places de stationnement automobile et d'un espace d'attente au troisième trimestre 2025.

Pendant les phases préparatoires et de travaux, l'espace actuellement utilisé par les automobilistes sera fermé afin de permettre le cheminement et les manœuvres des véhicules d'intervention.

De fin avril à septembre, la zone sera de nouveau accessible. Une seconde phase de travaux sera ensuite programmée entre septembre et décembre 2025, durant laquelle les voitures ne pourront de nouveau plus accéder.

Durant les périodes d'immobilisation, les automobilistes sont invités à se rendre sur d'autres aires de covoiturage situées à proximité (Boul Sapin à Brandérion, Le Porzo et Kernours à Kervignac, Lann Sevelin à Caudan).

Déploiement des parking relais et des aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire

Etat des lieux :

- 38 aires de covoiturage existantes dont 23 formelles et 15 spontanées
- 75% sont situées à proximité d'un arrêt de transport collectif
- 3 parkings relais : 1 grand à Pen Mané (Locmiquélic) près de l'embarcadère et deux de moins de 12 places
- 4 pôles d'échanges aux gares de l'agglomération

En proposant des aires de covoiturage et des parkings relais sur des sites stratégiques, l'objectif est de faciliter l'accès aux transports en commun et au covoiturage en tous lieux du territoire, y compris dans les zones rurales. Les bénéfices sont multiples : décongestionner les grands axes (RN 165) et les centres urbains, réduire l'usage de la voiture individuelle, promouvoir les modes de transports alternatifs (bus, trains, co-voiturage), permettre aux habitants de maîtriser leurs coûts de transport.

Lorient Agglomération reste l'autorité organisatrice de mobilité et prend en charge : la signalétique et la communication, les aménagements de voiries des aires de covoiturage et parking relais structurants (capacité supérieure à 35 places, proche des grands axes), le soutien financier aux communes pour le développement des aires de covoiturage de capacité moindre (20 à 40% du coût des travaux).

Objectifs :

- Atteindre 43 aires de covoiturage par la création de nouveaux sites et en officialisant des aires existantes
- Organiser les aires et parking relais selon le trafic routier, la taille, la nature de l'offre de transport collectif à proximité
- Pour les aires de covoiturage : uniformiser la signalétique et la sécurité (points lumineux), déployer des bornes électriques et des abris vélos suivant les besoins et créer une nouvelle aire à Inguiniel
- Pour les parkings relais et pôles d'échanges : créer et renforcer 7 lieux dont 3 près des haltes TER (Gestel, Hennebont, Brandérion), 2 près des embarcadères (Locmiquélic et Port-Louis), et 1 près de la sortie Kerpont Lanester sur la RN165
- Budget global : 1,2 M€ pour 4 ans.

Le schéma directeur des aires de covoiturage et des parking relais s'inscrit dans la stratégie mobilité de Lorient Agglomération (Projet de Territoire, Plan de mobilité), avec d'autres actions comme la plateforme de covoiturage Karos, l'information sur le transport collectif, la tarification intermodale, le stationnement incitatif en centre-ville, les plans de mobilité entreprise...

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

